

**Préambule :**

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une :  Création  Révision  
 Date du zonage antérieur si existant : 24/02/2006 Surface 45,5 ha  
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 30/07/2017 Type PLUi

**Rappel Etat des lieux :**

**Diagnostic :** La collecte sur le système, unitaire à 30%, s'établit à un total de 8,1 km pour 429 Abonnés. Le réseau, assez ancien, présente divers matériaux (béton pour la partie unitaire et en PVC pour la partie séparative). Les réseaux sont en très mauvais état pour la partie unitaire. Les eaux claires parasites représentaient 10% des volumes journaliers de temps sec et surface géométrique estimée raccordée au système s'établissait à environ 6 hectares. La station d'épuration est une station de type lagunage avec massif filtrant de capacité de 300 EH qui date de 2003. La station est en surcharge. Les analyses réglementaires montrent que la capacité de la station est largement inférieure aux charges entrantes. Plusieurs dysfonctionnements au niveau de la station sont à signaler : hors service du décanteur primaire, bouchage régulier entre les 2 lagunes, apports de sables importants.

**Enjeux :** Dans l'ensemble, ce système à risque de non-conformité, le diagnostic indiquait une situation à améliorer rapidement sur le système d'assainissement pour améliorer son fonctionnement tant au niveau de la collecte que du traitement.

**Travaux retenus :**

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

| Intitulé famille            | Intitulé travaux              | Nature travaux                                | Hierarchisation | Planification |
|-----------------------------|-------------------------------|---|-----------------|---------------|
| Amélioration de l'existant  | Lutte contre les eaux claires | Reprises ponctuelles, déconnexions, postes    | 1 & 2           | 2021 - 2027   |
| Amélioration de la collecte | Mise en séparatif             | Remplacement de secteurs anciens dégradés     | 1               | 2021 - 2024   |
| Extension de la collecte    | Création extensions           | Desserte de nouveaux secteurs                 | 3               | Ci-dessous    |
| Amélioration du traitement  | Reconstruction de la station  | Station neuve et dimensionnée sur les besoins | 1               | 2021 - 2024   |

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 2,6M€ HT.

**Extensions étudiées et justification du choix :**

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

| Intitulé extension   | Note Enviro | Note Eco | Note Urba | Note Ab | Note tot | Pertinence | Planification |
|----------------------|-------------|----------|-----------|---------|----------|------------|---------------|
| Rte de Boussens D635 | 5           | 1        | 5         | 1       | 12       | 2          | 2021 - 2030   |
| D8                   | 5           | 3        | 5         | 1       | 14       | 2          | 2021 - 2030   |
| Av E. Lartet D635    | 5           | 1        | 1         | 1       | 8        | 3          | Non retenue   |
|                      |             |          |           |         |          |            |               |
|                      |             |          |           |         |          |            |               |

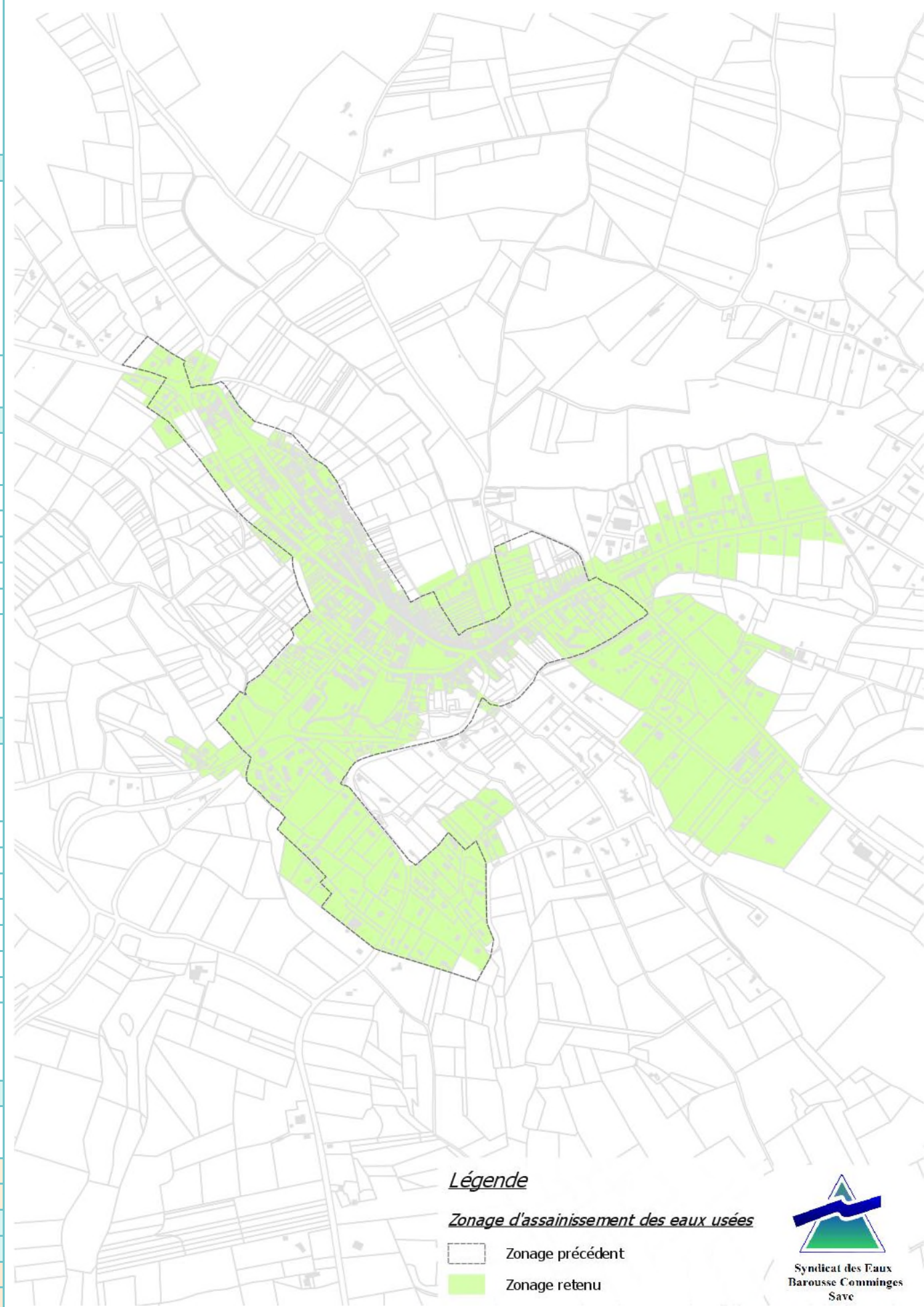
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit : l'extension de la route de Boussens D635 et l'extension sous la route départementale D8. Ces extensions seront réalisées entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

**Chiffres clés :**

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

| Rappel du nombre de raccordement EU existants                          | 429 Ab  | Soit<br>634 Résidences | Couverture avant zonage |     |
|--|---------|------------------------|-------------------------|-----|
| Rappel du nombre d'ANC existants                                       | 205 ANC |                        | 429 Ab                  | 68% |
| Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension           | 49 ANC  |                        | Couverture après zonage |     |
| Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés | 13 ANC  |                        | 478 Ab                  | 75% |
| Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés                      | 24 ANC  |                        | Surface zonage retenu   |     |
| Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif    | 25,9 ha | 71,4 ha                | 57%                     |     |

**Extrait cartographique du zonage :**



**Légende**  
**Zonage d'assainissement des eaux usées**  
 [Gris] Zonage précédent  
 [Vert] Zonage retenu

